Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le
ID : 034-283400521-20211201-2021_A_121-AR

ARRÊTÉ

Arrêté n°2021-A-121 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2021

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment ses articles 21 et 39-1 ;

VU le décret n° 2016-201 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux **;**

VU l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2020 ;

VU l'arrêté n°2020-A-095 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'avis du comité technique du 22 septembre 2020 relative aux lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 11 du décret n°2016-201 du 26 février 2016, peuvent être inscrits au choix sur la liste d'aptitude prévue au 3° de l'article 7 les techniciens territoriaux ayant le grade de technicien principal de 1re classe et comptant au moins huit ans de services effectifs en qualité de technicien principal de 2e ou 1re classe ;

CONSIDÉRANT que 3 recrutements sont intervenus dans ce cadre d'emploi depuis l'établissement de la dernière liste d'aptitude permettant ainsi 1 inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2021 au grade d'ingénieur ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des ordonnances n°2020-560 du 13 mai 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 est suspendue du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020, soit 134 jours, puis du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault de répartir le poste sur la liste d'aptitude au titre de l'examen professionnel ou sur la liste au choix;

CONSIDÉRANT que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, après avoir échangé avec les organisations syndicales représentatives du personnel, a réparti le poste sur la liste d'ingénieur au choix ;

ARRÊTE :

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne 2021 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 03 décembre 2021:

AGENT	COLLECTIVITE	DATE LIMITE DE VALIDITE
PALLIER Eric	LA GRANDE MOTTE	03/12/2023

Envoyé en préfecture le 02/12/2021
Reçu en préfecture le 02/12/2021
Affiché le
ID : 034-283400521-20211201-2021_A_121-AR

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault et affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Le président : -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 01/12/21 et de sa publication le 01/12/21 A Montpellier, le 01/12/21 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT **Philippe VIDAL** Maire de Cazouls-lès-Béziers	Le président du CDG 34, FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT **Philippe VIDAL** Maire de Cazouls-lès-Béziers